

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2017**

Ce jeudi 27 avril 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

**Etaient présents:** F. K'DUAL, M. LEMOSQUET, A. TESSON, L. BOUCHARD, B. GOSSELIN, S. POTET, J. LEDOYEN, G. LARSONNEUR, P. GOSSELIN, J. GAILLET, J. BURNEL, A. BRIANT, P. BIREE, M. AGNES, F. LEGRAS, D. LAURENT, Y. GOSSELIN, J.P. LEGOUBEY, M. RIVET, V. LAISNEY, P. FILTOPOULOS, H. BAZIN, S. LEJEUNE, G. COENEN

**Excusés :** C.LEDOLLEY

**Pouvoirs :** Pascale DUBOSCQ ayant donné pouvoir à Béatrice GOSSELIN  
Sylvie BEAUFILS ayant donné pouvoir à Manuel RIVET  
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à Arnaud BRIANT

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Yves GOSSELIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – Communiqués

- L'Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2017 sera proposée lors du prochain conseil municipal
- Pour information, la SRC a organisé une journée de nettoyage de la plage le 24 mars dernier
- Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 : les rendez-vous de rassemblement sont à 12h devant les monuments aux morts de Boisroger et de Gouville
- Depuis le 2 mars dernier, une réforme a été mise en œuvre et l'ensemble des administrés souhaitant demander la délivrance d'une carte d'identité, doivent dorénavant se rendre dans les seules mairies équipées d'un dispositif spécial, une borne d'accueil. En l'occurrence dans notre secteur, la mairie de Coutances. La commune de Gouville a déposé une demande pour pouvoir se doter de cet équipement et ainsi maintenir ce service en mairie de Gouville. Un courrier a été adressé dans ce sens au sous-préfet et à notre Député qui vient de nous répondre et appuie à son tour notre demande auprès des services de l'Etat. Nous espérons ainsi pouvoir être équipés du matériel et rester compétents pour assurer cette mission d'enregistrement des dépôts de demandes de cartes d'identité. Le conseil municipal donne son plein accord pour autoriser Monsieur le Maire à engager les finances qui s'avèreraient nécessaires pour payer cet équipement.
- Prochaine réunion de CM jeudi 18 mai

### III- Dénomination de la nouvelle voie du lotissement artisanal

Monsieur le Maire informe le conseil que la signature du transfert de ce lotissement à la communauté de communes de la CMB a lieu demain vendredi 28 avril à 15 heures.

Comme cela a été évoqué lors d'une précédente réunion de conseil au cours de laquelle les conseillers municipaux avaient été invités à réfléchir, il est décidé à l'unanimité de nommer la nouvelle voie créée dans le cadre de la réalisation du lotissement artisanal des Pallis.

Madame Sylvie Beaufiles a envoyé un mail pour proposer la rue des Longs Buis ou la rue du Gidron. Après en avoir délibéré, le conseil municipal rappelle qu'il existe déjà le Chemin Gidron et que c'est l'occasion de mettre à l'honneur un élu investi pour la commune. Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le nom de la rue Pierre HACQUEBECQ.

De même il avait été évoqué de nommer la future maison médicale, là encore les conseillers avaient été invités à mener une réflexion. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'approfondir l'idée du nom de Robert COLAS, inventeur du mercurochrome. Il sera proposé aux praticiens partenaires de ce projet.

### IV – Travaux de défense contre la mer

Pour information et suite à la délibération prise lors de la réunion du 14 mars dernier, une consultation a été lancée pour la réalisation d'ouvrages de protection contre la mer, définis par le professeur LEVOY. A l'issue de cette consultation et à la réception d'offres de prix, la commune sollicitera les services de l'État tant pour demander les autorisations de faire ces travaux que les subventions exceptionnelles qui pourraient financer une partie de cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, les conseillers municipaux, à l'unanimité, dans l'attente de la réception des offres dans le cadre de cette consultation, chargent Monsieur le Maire d'ores et déjà, de déposer tous les dossiers de subvention possibles auprès des services compétents.

### V – Vente de terrains communaux

**Proposition de vendre certaines parcelles dont la commune est propriétaire et situées sur la zone conchylicole.** La demande émane d'exploitants qui souhaitent un accès de leurs exploitations à ce jour non reliées à la nouvelle zone. Madame Françoise K'DUAL quitte la salle considérant les demandes d'achat concernant des membres de sa famille. Il s'agit des parcelles suivantes :

- AC 502 de 236 m<sup>2</sup>
- AC 504 de 247 m<sup>2</sup>
- AC 506 de 223 m<sup>2</sup>
- AC 508 de 283 m<sup>2</sup>
- AC 510 de 371 m<sup>2</sup>
- AC 512 de 275 m<sup>2</sup>
- AC 566 de 221 m<sup>2</sup>
- AC 568 de 537 m<sup>2</sup>
- AC 514 de 932 m<sup>2</sup>
- AC 515 de 580 m<sup>2</sup>

Ces terrains représentant la surface totale de 3 905 m<sup>2</sup> sont situés en zone Uxm du PLU.

Nous avons consulté les Domaines qui estiment leur valeur vénale à 5 €/m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ces terrains à 5 €/m<sup>2</sup> suivant l'avis des Domaines et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction, notamment l'acte de vente par devant Maître Langenais.

**Proposition de vente du terrain cadastré BH 293 et situé à la plage** : ce sujet a déjà été évoqué à deux précédentes réunions de conseil et a réveillé de très vifs et nombreux intérêts de potentiels acquéreurs. Monsieur le Maire rappelle le contexte de la réflexion de mise en vente de ce terrain et ainsi la commande d'un premier bornage réalisé par la Municipalité.

Il est tout d'abord décidé que les zones situées en zone N (naturelle) au PLU restent de propriété communale.

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier reçu par Mr LAJOYE et en fait lecture aux conseillers. Il informe le conseil que les différents intéressés de ces terrains sont présents ce soir dans la salle du conseil.

La fragilité de la destination constructible d'une partie de ce terrain, en lien avec l'application de la Loi Littoral, comme cela avait été évoqué lors de la réunion de CM du 2 février 2017 est rappelée. La priorité de rendre constructibles certains terrains par la Loi Littoral se porte sur les dents creuses, or ce terrain n'est pas une dent creuse. De plus si le permis de construire était délivré, les recours juridiques seraient sans doute à attendre considérant les intérêts à agir des riverains justement intéressés ou même par des associations voulant protéger cet espace.

Gaëtan COENEN demande quelle est l'obligation pour une commune de céder une parcelle zonée constructible. Monsieur le Maire répond que la décision appartient au conseil. Il propose de geler la situation, de décider de ne pas proposer ce terrain à la vente.

Jacky GAILLET précise que le dossier a besoin d'être approfondi.

Considérant ces différents éléments, après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ce sujet à une réunion ultérieure.

#### VI – Levé topographique – construction d'un gymnase

Dans le cadre de la mission confiée à Madame ROYER, architecte, concernant le projet de construction d'un gymnase, il appartient préalablement à la commune de faire réaliser un lever topographique du terrain. Nous avons consulté deux cabinets de géomètres pour réaliser cette mission :

- Cabinet SAVELLI dont le devis s'élève à la somme de 1 071.60 € TTC
- Cabinet GEOMAT dont le devis s'élève à 1 296 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante du cabinet SAVELLI.

#### VII – Mission d'AMO pour la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées

Suite à l'offre reçue de la SAFEGE (ayant réalisé le diagnostic de notre réseau d'EU) et suite à la décision du conseil lors d'une précédente réunion de consulter d'autres bureaux d'études pour cette mission d'établir le cahier des charges pour ensuite consulter des entreprises pour réaliser les travaux de réhabilitation, nous n'avons reçu qu'une seule offre.

Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY rappelle le contexte et précise que 3 bureaux d'études avaient été consultés.

Et cette unique offre enregistrée, inclue une mission beaucoup plus globale qui prévoit d'intervenir en maître d'œuvre (et non plus la seule mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) jusqu'au suivi des travaux et leur réception.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur LEGOUBEY, le conseil municipal décide de relancer une consultation pour cette mission de maîtrise d'œuvre complète et de représenter ce sujet lors d'une prochaine réunion de CM en espérant recevoir de nouvelles offres.

#### VIII – Achat de terrains

- Le conseil municipal s'était porté acquéreur par délibération du 20/12/2016 d'une partie du terrain cadastré AZ 71 (pointe à l'angle de la rue Barré et de la rue du Hameau Noël, en vue de sécuriser cette intersection), situé en zone Ub du PLU, au prix de 40 €/m<sup>2</sup>. Les propriétaires dudit terrain sont favorables à vendre cette pointe d'une surface de 220 m<sup>2</sup> environ à la commune mais au prix de 44 €/m<sup>2</sup>. Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son plein accord pour accepter l'offre des vendeurs à 44 €/m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction et notamment l'acte de vente par devant Maître Langenais dès que les documents en lien avec le bornage en cours, seront transmis à la commune.
  
- Il est proposé d'acquérir la parcelle AW 522 d'une surface de 449 m<sup>2</sup>, située en zone Ua du PLU et disposant d'un accès sur la route de Coutances via une servitude établie avec la parcelle AW 521, dans un objectif de poursuivre la réflexion d'aménagement d'équipements sportifs et notamment d'un skate parc et un city. Nous avons consulté les Domaines mais le service ne nous répondra pas sur cette estimation, considérant la Chartre de l'évaluation du Domaine, qui précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les seuils règlementaires de consultation sont désormais portés à 180 000 € pour les acquisitions. Le propriétaire de cette parcelle l'a mise en vente à l'étude notariale de Maître Langenais au prix de 49 000 €. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal décide de se porter acquéreur. Monsieur GAILLET propose de négocier ce prix et les conseillers municipaux proposent à bulletin secret un prix d'achat. Après avoir enlevé le prix le plus bas et le plus haut et fait la moyenne des offres des conseillers, le conseil municipal décide à la majorité (un contre) de faire une offre d'achat au vendeur pour cette parcelle AW 521 au prix de 31 930 € soit la proposition de 32 000 €. Cette offre d'achat sera transmise au vendeur.
  
- Pour revoir l'alignement de la rue du Bord du Moulin, le terrain cadastré AV 100 se trouvant en cours de vente, le conseil municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur d'une bande pour aligner la voie actuelle, au même prix que le prix auquel le reste du terrain est vendu en l'occurrence 30 €/m<sup>2</sup>. Ainsi, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à commander le bornage, à engager les frais inhérents à cet achat et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant et notamment l'acte par devant Maître Langenais.

#### IX – Adhésion à l'ANEL

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune à l'association Nationale des Elus du Littoral pour le montant annuel de 385 €.

## X – Etude de faisabilité de création d'un lotissement sur le territoire de Boisroger

Le cabinet PRYTECH a réalisé son étude de faisabilité de créer un lotissement sur la parcelle ZD 88 sur le territoire de Boisroger. Deux options avec ou sans assainissement collectif.

- Si l'assainissement collectif peut être réalisé, l'estimation de la viabilisation du lotissement qui pourrait alors prévoir 9 parcelles, s'élèverait à la somme de 189 400 € HT.
- Si le projet doit se faire avec un assainissement individuel et ne pourrait alors compter que 6 lots, il est estimé au coût de 155 200 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la carte communale de Boisroger est approuvée par les services de l'État et donc devient un document opposable qui s'applique sur le territoire de Boisroger.

Considérant cette première approche et dans l'attente de l'étude de faisabilité de l'assainissement collectif, le conseil municipal charge à l'unanimité Monsieur LEMOSQUET de poursuivre les négociations d'acquisition des terrains sur la base du prix de l'estimation des Domaines doit 5 €/m<sup>2</sup>.

## XI – Achat d'une auto laveuse pour la salle des fêtes

Comme cela a été inscrit en prévision au budget primitif, il est décidé de remplacer l'auto laveuse de la salle des fêtes. Nous avons deux devis :

- ECOTEL au prix de 2 398.24 € TTC
- BELLIARD au prix de 4 248 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante d'ECOTEL au prix de 2 398.24 € TTC.

## XII – Proposition d'un conseiller délégué

Monsieur le Maire rappelle l'investissement de Monsieur Jacky GAILLET dans le suivi de dossiers municipaux et particulièrement celui concernant l'habitat groupé, les résidences Jean-Michel JOLLY. Il propose au conseil municipal de lui attribuer les fonctions de conseiller délégué et de lui attribuer une indemnité de fonction. Monsieur GAILLET remercie Monsieur le Maire pour cette proposition et précise qu'il ne souhaite aucune indemnité de fonction pour ces attributions. Le conseil municipal remercie Monsieur GAILLET pour l'ensemble des actions qu'il mène de manière bénévole. Monsieur GAILLET sera invité à toutes les réunions portant sur les sujets en lien avec les compétences de cette délégation et est nommé conseiller délégué en charge de l'habitat groupé.

## XIII – Convention d'occupation d'un terrain communal

FREE mobile envisage le déploiement de son réseau sur la commune de Gouville pour une couverture optimale et souhaite pour cela implanter un pylône supportant 2 antennes et faisceaux hertziens sur une assiette de terrain communal, d'une emprise de 20 m<sup>2</sup> auprès de la station d'épuration.

Pour cela ils proposent une participation annuelle de 6 000 € pour une durée de 12 ans sous la forme d'une convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal donne son plein accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Par ailleurs, France TELECOM (ORANGE) va construire sur un terrain lui appartenant, sur le central téléphonique, derrière la Poste, un pylône de relais de téléphonie mobile. A cette occasion, le conseil municipal décide demander à ORANGE d'utiliser ce nouveau pylône comme mât pour prévoir un éclairage public pour le square Paul Doussin.

Monsieur LEGOUBEY informe que les grands opérateurs commencent à se positionner sur le réseau fibre optique pour la Manche.

#### XIV – Subvention exceptionnelle à l'association « animations touristiques de Gouville »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de reverser le montant de la taxe de séjour pour l'année 2016 concernant les meublés et représentant la somme de 4 806.80 € ainsi que 12 % du montant des recettes de location des gîtes de mer pour l'année 2016 (32 512.80 €), représentant la somme de 3 901.54 € à la nouvelle association « animations touristiques de Gouville », sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 8 708.34 €. Monsieur GAILLET remercie le conseil au nom de l'association Animations touristiques pour Gouville, qu'il préside.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra veiller à ce que l'EPIC maintienne son investissement et son dynamisme pour suivre nos demandes de locations de gîtes. Monsieur GAILLET propose qu'une convention soit rapidement mise en place avec l'EPIC. Par ailleurs, Monsieur GAILLET rappelle que l'animation jusque-là assurée par l'office de tourisme de Gouville ne relevait plus aujourd'hui du tourisme et donc de l'EPIC. Une discussion est en cours car les moyens nécessaires pour l'animation ne seront plus versés par l'EPIC. Monsieur le Maire propose alors que ce reversement d'un certain pourcentage des locations des gîtes soit envisagé d'être maintenu à l'association « animations touristiques de Gouville » pour partie. Il est décidé d'attendre certaines évolutions avant de prendre des décisions fermes notamment quant à la proposition de convention avec l'EPIC.

#### XV - Divers

- Création de poste : Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34, vu le tableau des emplois, considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique suite au départ en retraite d'un agent, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, 35 heures hebdomadaires à compter du 01/07/2017.
- Vélos du tour de France et moulin du comité des Fêtes : après avoir demandé l'avis du comité des fêtes, il est décidé que les agents communaux se chargent de porter tous les vélos à la déchetterie et le comité se chargera de récupérer le moulin avec l'aide des agents de la commune. Un appel est lancé pour trouver un hangar pour le stocker.
- Mise à disposition d'un local dans l'enceinte de la Filature dans l'attente de la réception des travaux de construction de la maison médicale : après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de mettre à disposition de Mmes ASSELINE, MADELAINE et LECARDONNEL, infirmières, le local de la

Filature, anciennement loué à Mlle Savigny, aux mêmes conditions tarifaires du dernier occupant, soit pour un loyer d'un montant mensuel de 320 €, à compter du 1er juin, en attente de leur toute prochaine installation dans la maison médicale. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation.

- Participation des communes de la Vendelée et Brainville à l'expertise médicale d'un agent de nos 3 communes : considérant que Mr LECLERC, en arrêt pour longue maladie, est un agent titulaire pour 3 communes (Gouville, Brainville et la Vendelée), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation d'un tiers du montant de la facture pour son expertise par le comité médical, s'élevant à la somme de 98 €. Soit de demander aux communes de Brainville et de la Vendelée la somme de 32.66 €.
- Implantation d'un totem de publicité pour le restaurant le Gouvillais : Monsieur Yves GOSSELIN expose la demande des propriétaires du restaurant et après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'y répondre favorablement et donne son accord pour enlever l'arbre à l'angle du Crédit Mutuel pour assurer la visibilité de cette enseigne.
- Béatrice GOSSELIN demande qu'une signalétique pour indiquer le moulin en venant de Coutances soit prévue avant la saison. Yves GOSSELIN et Gérard LARSONNEUR s'en chargeront, la commission se réunira et proposera un projet au conseil.
- Indemnités de gardiennage des églises : suite à la réception de la circulaire préfectorale, le conseil municipal décide d'allouer la somme de 120.97 € / église pour son gardiennage soit pour les 4 églises de Gouville, la somme de 483.88 €/an.
- Vente d'herbes : après avoir entendu l'exposé de Monsieur François LEGRAS, le conseil municipal décide de lancer la consultation pour la vente d'herbe de 4 lots, proposée pour l'année 2017 jusqu'au 31 décembre, sauf le lot n°4 à rendre au 1er octobre 2017 sous la forme des 4 lots suivants :
  - Lot n°1 : parcelles AD 103, 106, 108, 110, 112 et 114 d'une superficie totale de 13 692 m<sup>2</sup>
  - Lot n°2 : parcelles AD 77, 78 et 79 d'une superficie totale de 12 899 m<sup>2</sup>
  - Lot n°3 : parcelles AC 86, 225, AD 12, AZ 11 et 12 d'une superficie totale de 11 244 m<sup>2</sup>
  - Lot n°4 : parcelles AL 316, AL 225 et AL 284 d'une superficie totale de 9 927 m<sup>2</sup>L'appel d'offres sera lancé dans la presse et les offres seront à rendre pour le lundi 15 mai prochain.
- Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise K'DUAL, le conseil municipal décide d'attribuer le logement destiné à la location et situé sur le territoire de Boisroger, en l'occurrence l'ancienne école de Boisroger, libérée de ses anciens locataires et en cours de rénovation par les employés communaux, pour un montant de loyer mensuel de 503 € à Mme Gabrielle HOMO en couple et avec 3 enfants, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017. Par ailleurs, le conseil municipal décide de faire une « portes

ouvertes » de ce logement rénové, le samedi 20 mai de 10h à 13h afin de permettre aux conseillers mais aussi aux habitants de venir le visiter. La presse sera invitée. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, le conseil municipal décide de retenir le devis d'un montant de 2 550 € HT de Monsieur Flavien LECLERC, menuisier, pour changer 4 fenêtres de ce logement. On fera au mieux pour que ces fenêtres soient changées avant la prise de location.

- Liste préparatoire des jurés d'assise : suite à la réception de la circulaire préfectorale, le conseil municipal procède au tirage au sort d'un nombre triple du nombre fixé dans l'arrêté. Ainsi il faut tirer au sort 6 noms: tirage au sort à partir de la liste électorale générale. Cette liste contient 199 pages dont 198 pages avec 10 noms et la dernière page (n°199) avec 6 noms. Il est proposé comme à l'habitude qu'un conseiller donne à tour de rôle un numéro de page, donc entre 1 et 199 et un numéro de ligne entre 1 et 10 sauf si c'est la page 199, entre 1 et 6.  
Sont tirés au sort :
  - Page 13, numéro 8 = Yvette BIARD épouse LEPERE 26 rue du Hameau Noël née le 30/09/1931
  - page 150, numéro 9 = Thérèse MASSON épouse LERDA 35 rue de la Garenne née le 16/10/1937
  - page 50, numéro 3 = Geneviève DUCLOUE épouse LE CARPENTIER 13 rue du Sud née le 22/09/1934
  - page 71, numéro 5 = Janine GODEFROY épouse TOMASETTO 9 rue du Calvaire née le 24/11/1934
  - page 101, numéro 4 = Bernard LAISNEY 143 rue du 28 Juillet 1944 né le 14/07/1936
  - page 7, numéro 7 = Malika BARBOT 11 rue de la Vincenterie née le 28/02/1999
- Proposition d'achat d'un tractopelle : Monsieur Yves GOSSELIN rappelle que la somme de 60 000 € HT était inscrite au budget pour cet achat. Monsieur Yves GOSSELIN présente le devis de l'entreprise LEROY qui serait de l'ordre de 50 000 € HT pour un KOMATSU d'occasion mais très récent avec la reprise de notre matériel estimé à la somme de 5 000 € et qui a 25 600 heures. Le conseil municipal donne son plein accord pour cet achat d'une somme maximum de 50 000 € HT.

#### **TOUR DETABLE:**

B. GOSSELIN informe le conseil municipal que le samedi 20 mai, Gouville participera à la journée Pierres et lumières et espère que les travaux d'éclairages extérieurs des églises pourront être terminés d'ici là.

M. RIVET sera présent pour participer à la tenue des bureaux de vote le 7 mai pour le 2ème tour et s'excuse de son absence au 1er tour. Monsieur le Maire lui présente ses condoléances et précise que son absence, vu les circonstances est tout à fait excusée.

J. GAILLET précise qu'en fin de soirée de la journée pierres et lumières, une ballade aux flambeaux mettra en valeur le patrimoine communal et un pot sera offert à la Filature, le départ se fera à 21heures

P. FILTOPOULOS informe le conseil du très bon fonctionnement des Bulotins, l'association est reconduite jusqu'en 2018 pour l'instant sauf si les parents décident de transférer cette structure en fonctionnement communautaire. Elle informe le conseil que le 31 mai à la Filature, la CMB et les Bulotins font une prestation avec tous les centres de loisir du canton et accueilleront environ 200 enfants. Cette journée est ouverte à tous les parents, enfants et grands-parents, dans le cadre de la semaine du développement durable. De nombreux stands

sensoriels autour de la mer seront présents : une belle occasion pour faire connaître les spécificités de la mer aux enfants et aux grands du bocage

G. COENEN informe que les travaux d'enrobé sont terminés rue de la Grande Yberterie

A. BRIANT fait part d'une remarque d'un administré du territoire de Boisroger concernant les difficultés d'adressage! La difficulté se pose sur les sites internet et même certains services de l'Etat semble-t-il. Les cartes d'électeurs comportent elles aussi des erreurs car parfois le code postal indiqué est 50 200 et parfois 50 560. Monsieur le Maire s'excuse pour cette erreur matérielle, appartenant aux services administratifs de la mairie. Une vraie démarche devra être menée auprès des services de la Poste pour résoudre cette difficulté. Monsieur le Maire s'engage à faire cette démarche et en faire retour aux conseillers. En outre, la démarche de numérotation des habitations sera relancée maintenant que la carte communale est approuvée.

D.LAURENT souhaite remercier Monsieur le Maire et le conseil municipal pour leur dynamisme et investissement dans le lancement et la conduite des grands projets déjà avancés et qui deviennent aujourd'hui communautaires.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion de bureau de la CMB se tiendra à la mairie de Gouville ce samedi 29 avril. Les adjoints sont invités à venir prendre l'apéritif à l'issue de cette réunion.